

DÉCISION DU MAIRE

Décision N°126-2023	MOYENS GENERAUX
	MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICE ▪ Marché n° 2019-01-ST : Contrôle technique relatif au projet de réhabilitation du Tivoli - Avenant n° 2

Le Maire,

VU le Code de la commande publique ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la Délibération du Conseil Municipal en date du 9 juillet 2020, portant délégation du Conseil Municipal au Maire en termes de « marchés publics », en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la Décision n° 108-2021 en date du 17 septembre 2021, attribuant le marché de contrôle technique relatif au projet de réhabilitation du Tivoli, à la société APAVE NORD OUEST, 4 rue de la Johardière, 44803 SAINT-HERBLAIN ;

VU la Décision n° 103-2023 en date du 11 octobre 2023, transférant le marché de contrôle technique relatif au projet de réhabilitation du Tivoli, à la société APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTION FRANCE, 6 rue du Général Audran, 92412 COURBEVOIE CEDEX ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'actualiser le montant du marché ;

CONSIDÉRANT l'ensemble du dossier ;

Prend la décision suivante :

Article 1. **ARRÊTE** la passation d'un avenant n° 2 au marché n° 2019-01-ST : Contrôle technique relatif au projet de réhabilitation du Tivoli, selon le montant actualisé suivant :

TITULAIRE	Montant HT initial du marché	Avenant 1	Montant HT avenant 2	Montant HT actualisé du marché	% d'écart introduit par l'avenant
APAVE INFRASTRUCTURE ET CONSTRUCTION FRANCE 6 rue du Général Audran 92412 COURBEVOIE CEDEX	3 640,00 €	Sans incidence financière	1 430,00 €	5 070,00 €	39,286 %

Article 2. **CHARGE** le Pôle "Moyens Généraux", le Pôle "Services Techniques", Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Responsable du Service de gestion comptable du Vignoble de l'exécution de la présente Décision qui sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Article 3. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Clisson, le 21 novembre 2023

Par délégation du Conseil Municipal,

Xavier Bonnet

Maire

Décision transmise à la Préfecture

le **27 NOV. 2023**

Affichée

le **27 NOV. 2023**



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Marché 2019-01-ST : Contrôle technique relatif au projet de réhabilitation du Tivoli - Avenant 2

Date de transmission de l'acte : 27/11/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 27/11/2023

Numéro de l'acte : DEC126-2023 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 044-214400434-20231121-DEC126-2023-CC

Date de décision : 21/11/2023

Acte transmis par : Florence GROLIER

Nature de l'acte : Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.8. Avenants